



LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Vu le Traité révisé de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) du 30 janvier 2009 ;
Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) du 30 janvier 2009 ;
Vu l'Acte N°4/65-UEAC-42 du 14 Décembre 1965 du Conseil des Chefs d'Etats fixant les conditions et délais d'exécution des Actes et Décisions du Conseil des Chefs d'Etat et du Comité de Direction, modifiés ;
Vu l'acte N° 8/65-UEAC-37 du 14 décembre 1965 portant adoption du Code des Douanes de l'UEAC ainsi que les textes modificatifs subséquents ;
Vu le Règlement N°21/07-UEAC-1505-CM-16 du 18 Décembre 2007 portant modification de l'article 10 de l'acte 1/98-UEAC-1505-CD-61 du 21 juillet 1998 portant modification des articles 9 et 10 de l'annexe A de l'acte N°07/93-UEAC-556-SE1 du 21 juin 1993 ;
Vu l'Acte N° 05/01-UEAC-097-CM-06 du 03 Août 2001 portant révision du Code des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ainsi que les textes modificatifs subséquents ;
Vu le Règlement N°07/083-UEAC-193-CM-17 du 2 juin 2008 portant institution du Comité de l'Origine de la CEMAC ;
Vu le Règlement N°19/08-UEAC-010-CM du 19 Décembre 2008 relatif à la procédure d'agrément des produits originaires CEMAC ;
Vu le Règlement N° 11/17-UEAC-010 A-CM-SE du 13 novembre 2017 portant modification du Règlement N°19/08-UEAC-010H-CM-18 relatif à la procédure d'agrément des produits originaires CEMAC ;
Vu la Décision N°02/19-UEAC-COMMISSION-CM-33 du 08 avril 2019 donnant mandat au Président de la Commission de la CEMAC de délivrer les Agréments ;
Vu la Décision N°27/17-CEMAC-COMMISSION-CCE-SE du 1^{er} novembre 2017 portant nomination du Professeur Daniel ONA ONDO en qualité de Président de la Commission de la CEMAC ;
Vu le compte rendu des Travaux de la Réunion du Comité de l'Origine tenue à Douala, République du Cameroun, du 02 au 7 Mai 2022 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'octroi de l'origine CEMAC est accordé aux produits fabriqués par la Société Les Grands Complexes Chimiques d'Afrique, BP : 4086, Tel : (+237) 233 37 15 65. E-mail : LGCCA@sadipin.com, Douala-République du Cameroun.
Il s'agit de :

- | | |
|--|--|
| 1-Crème Bébé Hygiène | 17- Gel Activator Deka Style |
| 2-Crème de visage Clarté Totale | 18-Cholesterol Deka Style |
| 3-Savon de toilette Clarté Totale | 19-Shampoing Enrichi Antipelluculaire Deka Style |
| 4-Lait Corporel Clarté Totale | 20-Gel Hydro alcoolique Kaderma |
| 5- Sérums Clarté Totale | 21-Savon de toilette rêve exotique Kaderma |
| 6-Crème de Visage Activ'Clair | 22-Savon de toilette pure sensation de Rio Kaderma |
| 7-Lait Corporel à l'huile de carotte Activ'Clair | 23-Savon de toilette Rose douce Kaderma |
| 8-Shampoing Démêlant Deka Style | 24-Savon de toilette energizing Sport Kaderma |
| 9-Shampoing Neutralisant Deka Style | 25-Savon de toilette double hydratation Kaderma |
| 10-Pink Oil Deka Style | 26-Savon de toilette fantaisie Kaderma |
| 11-Mise en plis Deka Style | 27- Savon de toilette Source Claire Kaderma |
| 12-Hair Mayonnaise Deka Style | 28-Alcool Ethylique Kaderma |
| 13-Sulfur Deka Style | 29-Crème de visage antiseptique Kiriku |
| 14-Hair Food Deka Style | 30-Lait Corporel hydratant et traitant Kaderma |
| 15-Hair Sheen Deka Style | 31-Soin de Visage magic Kaderma |
| 16-Défrisant Deka Style | 32-Poudre antiseptique Kaderma |

- 33-Lotion après rasage Kaderma
- 34-Lait corporel enrichi au beurre de karité et à la poudre d'aloé Vera Ka Familial
- 35-Lait corporel enrichi à l'huile de sésame et à l'huile de tournesol Ka Familial
- 36-Lait corporel enrichi à l'huile de concombre et à l'extrait de citron Ka Familial
- 37-Lait corporel enrichi à l'huile d'Olive et à l'extrait de ginseng Ka Familial
- 38-Lait corporel enrichi à l'huile d'eucalyptus et à l'extrait de thé vert Ka Familial
- 39-Lait corporel enrichi au lait de vache au beurre de cacao Ka Familial
- 40-Lait corporel enrichi à l'huile de Jojoba et à l'extrait de fruit de la passion Ka Familial
- 41- Savon de toilette Ka au Lait
- 42-Savon de toilette Ka Passion
- 43-Lait corporel hydratant Dorôt
- 44-Savon de toilette Sylvér Dorôt
- 45-Savon de Toilette Gold Dorôt
- 46-Savon de toilette Diamond Dorôt
- 47-Poudre antiseptique Dorôt
- 48-Lotion Antiseptique Extraforte Dorôt
- 49-gel Hydro alcoolique Dorôt
- 50-Lait Corporel Gracia
- 51-Eau de Cologne Gracia
- 52- Poudre gracia
- 53-Gel Douche Gracia

- 54- Vaseline Gracia
- 55-Savon de toilette Gracia

- 56-Brillantine Gracia
- 57- Eau de Cologne Joli Soir
- 58- Poudre Joli Soir
- 59-Savon de toilette Sakiza
- 60- Lait Corporel Princesse
- 61-Lait Corporel douceur Cacao
- 62-Savon de toilette Poussy
- 63-Savon de toilette Belissim
- 64-Savon de toilette POP'E
- 65-Savon de toilette Hôtel
- 66-Glycerine rose nid d'abeilles Robert
- 67-Glycérine Extra Blanche
- 68-Glycérine Extra rose
- 69-Savon de toilette à l'huile d'olive Suprême Caresse
- 70- Savon de toilette à l'aloé vera Suprême caresse
- 71- Savon de toilette aux acides de fruits Suprême caresse
- 72-Gel douche à l'huile d'olive Suprême Caresse
- 73-Gel douche à l'Aloe Vera Suprême Caresse
- 74-Gel douche aux acides de fruits Suprême Caresse
- 75-Lait Corporel à l'huile d'olive Suprême Caresse
- 76- Lait Corporel à l'aloé Vera Suprême Caresse
- 77- Lait Corporel aux acides de fruits Suprême Caresse
- 78-Baume de massage China Balm
- 79-Eau de Rose Diane
- 80-Parfum Kita
- 81-Défrisant relaxer Perfective
- 82- Shampoing Neutralisant Perfective
- 83-Shampoing enrichi et Antipelliculaire Perfective
- 84-Lotion mise en plis Perfective
- 85-Baume démêlant Perfective
- 86-Soin à la Mayonnaise Perfective
- 87-Shampoing Doux Bébé
- 88-Brillantine Doux bébé
- 89-Shampoing Neutralisant Black and beautiful
- 90-Shampoing antipelliculaire Black and beautiful
- 91-Shampoing Ddemelant Black and beautiful
- 92-Lotion mise en plis Black and beautiful
- 93-Traitement à la mayonnaise Black and beautiful

Article 2 : L'obtention de l'origine CEMAC autorise la libre circulation des produits mentionnés à l'article premier sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

Article 3 : La présente Décision qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et notifiée à la Société Les Grands Complexes Chimiques d'Afrique.



P. Daniel ONA ONDO

Fait à Malabo, le 05 SEPT 2022